



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la communication OFCOM

Rapport annuel 2005

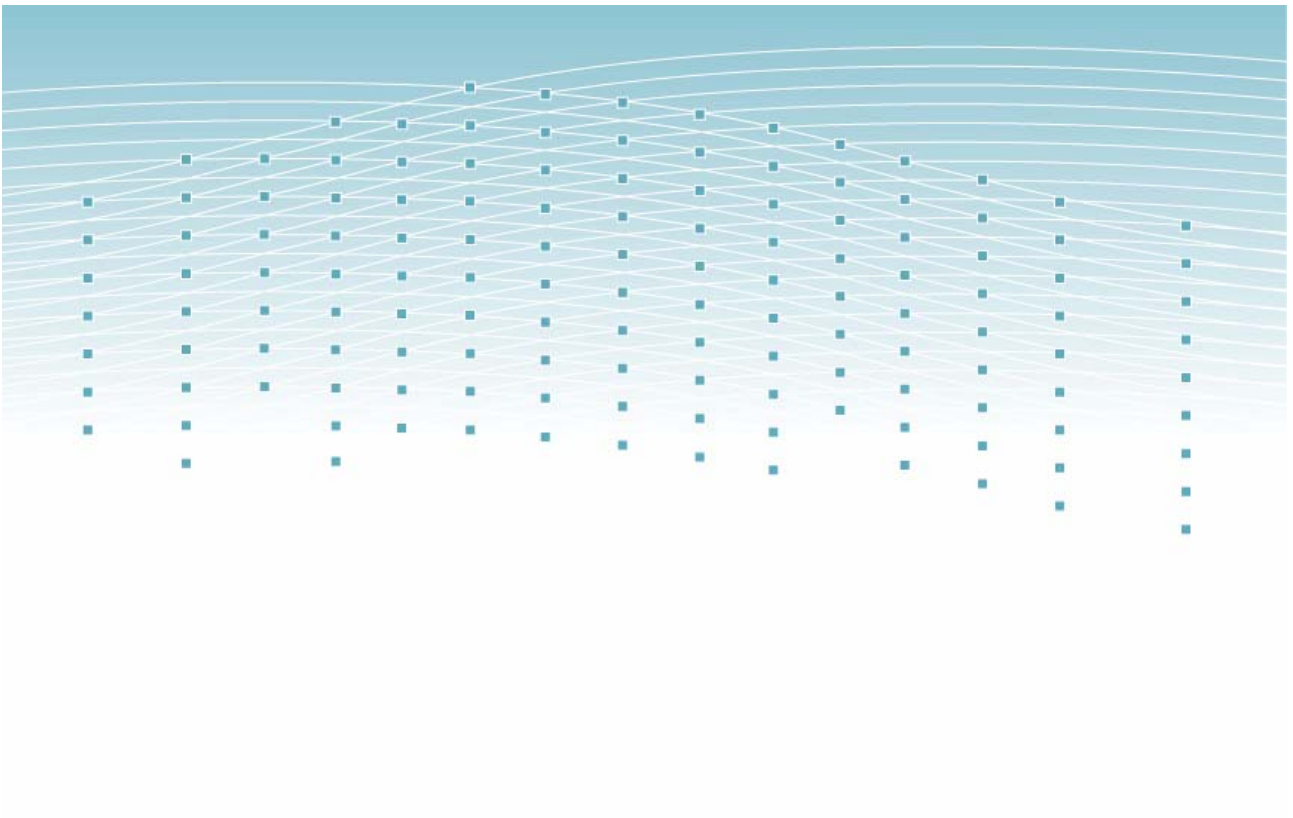


Table des matières voir page 35

Editorial

A l'OFCOM, l'année 2005 a été marquée par la révision des textes législatifs sur lesquels se fonde notre travail, à savoir la loi sur la radio et la télévision (LRTV) et la loi sur les télécommunications (LTC). Le Parlement a longuement et intensément débattu des diverses variantes possibles, pour finalement trouver des solutions concluantes.

Seules quelques personnes de l'office ont directement participé à ces discussions. La plupart des collaborateurs ont œuvré en arrière-plan pour que la population et l'économie disposent d'un choix suffisant de services de télécommunication et de programmes de radiodiffusion de qualité. Ils ont octroyé des concessions, fourni des conseils et parfois appliqué des mesures de surveillance lorsque les règles du jeu n'étaient pas respectées.

Le présent rapport annuel donne un aperçu intéressant de nos activités. Pour la première fois, il n'est plus publié sur papier mais uniquement en format électronique sur notre site internet. Cette démarche répond notamment à notre volonté d'économiser.

Martin Dumermuth, directeur

L'année 2005 en revue

Chronologie des décisions importantes prises par l'OFCOM, le DETEC et la ComCom

- 1^{er} janvier 2005: Le Conseil fédéral renouvelle ses Directives sur la planification des réseaux des émetteurs OUC, qui définissent le paysage radiophonique suisse.
- 18 janvier 2005: La ComCom décide que les prestations de facturation et d'encaissement liées aux services à valeur ajoutée ne sont pas des prestations d'interconnexion.
- 27 janvier 2005: Le Conseil fédéral accepte un recours contre la décision du DETEC d'octroyer une concession hertzienne à DJ Radio. Une nouvelle procédure d'octroi doit donc être organisée.
- 28 février 2005: Après que le Tribunal fédéral a cassé, faute de base légale formelle, la décision de principe de la ComCom sur le dégroupage complet du dernier kilomètre, la ComCom rejette également les demandes concernant l'accès à haut débit et les lignes louées. Les décisions sont confirmées par le Tribunal fédéral.
- 4 mars 2005: Le Conseil fédéral autorise Cablecom Sàrl à développer ses prestations sur le canal de service.
- 14 avril 2005: Le DETEC accepte le rachat de l'ancienne "Radio Framboise", qui couvre le canton de Vaud, par la Suisse Valérie Steinauer et le Français Hugues de Montfalcon. Le programme est rebaptisé "Rouge FM" le 1^{er} juillet 2005.
- 27 avril 2005: Le Conseil fédéral prolonge d'un an la concession Teleclub.
- Fin avril 2005: Le DETEC charge le CDF d'établir une vue d'ensemble de la situation financière et de la rentabilité de la SSR.
- 03 juin 2005: La ComCom édicte à l'encontre de Broadnet une décision de surveillance (non-respect de l'obligation minimale d'exploiter prévue dans la concessions WLL) et de transfert de la concession.
- 10 juin 2005: La ComCom confirme dans une large mesure une décision cassée par le Tribunal fédéral pour des raisons formelles et ordonne à nouveau la baisse de 30% les prix d'interconnexion de Swisscom au réseau fixe. La décision est à nouveau attaquée.
- 22 juin 2005: Décision du DETEC contre SSR/SF/TSR, émission "America's Cup und Spenglercup Davos" (mentions promotionnelles du sponsor, indication insuffisante du sponsor)
- 23 juin 2005: Décision de l'OFCOM contre Presse TV, émission "Fussballtalk" (placement promotionnel de produit, mention promotionnelle du sponsor, absence de mention promotionnelle, effet publicitaire engendré par les références au sponsor, rubrique sponsorisée)

15 juillet 2005:	Décision de l'OFCOM contre SSR/SF, émission "Traumjob" (mention du sponsor insuffisante et publicité pour le sponsor)
15 août 2005:	Décision de l'OFCOM contre SSR/TSI, émission "Il quotidiano" (interruptions publicitaires)
17 août 2005:	La ComCom décide de prendre des sanctions contre trois fournisseurs de services de télécommunication (non-respect de six décisions de surveillance de l'OFCOM prises en 2004 suite au non-renvoi des données statistiques).
31 août 2005:	Décision de l'OFCOM contre SSR/SF, émission "al dente" (publicité pour de l'alcool, pour des produits Coop)
09 septembre 2005:	Décision de l'OFCOM contre Presse TV, émission "Gesundheit Sprechstunde" (mentions du sponsor insuffisantes, publicité clandestine, publicité pour des produits thérapeutiques)
Septembre / novembre 2005:	L'OFCOM édicte des décisions de surveillance contre sept fournisseurs de services de télécommunication (non-renvoi des données statistiques).
2 novembre 2005:	Le Conseil fédéral modifie l'ORTV et édicte une réglementation détaillée sur les quotas de films européens (art. 20c ORTV; entrée en vigueur le 1 ^{er} avril 2006).
8 décembre 2005:	L'OFCOM accepte l'extension à Zurich de la concession octroyée à Swisscom en 2004 pour la diffusion de programmes de télévision en DVB-H.
21 décembre 2005:	Le Conseil fédéral autorise le groupe Hersant à entrer dans TVm3.
Décembre 2005 / janvier 2006:	La ComCom reçoit au total sept procédures d'interconnexion relatives aux prix facturés dans le domaine de la terminaison mobile
2005:	L'OFCOM octroie 31 concessions à des radios de courte durée (moins de trente jours d'émission par diffuseur).
2005:	Le DETEC octroie deux concessions de radio par câble: l'une à Radio Kaiseregg (dans la partie germanophone du canton de Fribourg), l'autre à Radio One (à Wil, dans le canton de Saint-Gall).

Radio et télévision

Révision de la LRTV

Les débats au Parlement n'ont pas beaucoup progressé en 2005. Les Chambres ne sont pas parvenues à un accord sur plusieurs points cruciaux.. Les pierres d'achoppement concernaient notamment le montant des quotes-parts des redevances de réception à accorder aux diffuseurs privés, les compétences en matière de surveillance de la publicité et du parrainage ainsi que les voies de droit. Selon toute vraisemblance, la loi révisée n'entrera pas en vigueur avant le premier trimestre 2007.

Matthias Ramsauer, vice-directeur

Diffuseurs nationaux et régionaux-linguistiques

Du nouveau en matière de télévision ...

La petite famille des diffuseurs nationaux et régionaux-linguistiques s'est élargie: le 4 mars, Cablecom Sarl a reçu du Conseil fédéral une concession de télévision lui permettant d'exploiter une chaîne d'information en allemand et en italien et de transmettre des contenus journalistiques en quantité limitée.

<http://www.admin.ch/ch/f/ff/2005/2589.pdf>

Des questions relatives à la garantie constitutionnelle de l'indépendance par rapport à l'Etat se sont posées fin avril au moment de la prolongation de la concession de Teleclub. Auparavant, Swisscom avait en effet annoncé son intention de prendre une participation dans la société mère de Teleclub, Cinetrade SA, voire, cas échéant, de reprendre cette dernière. Dans l'immédiat, le gouvernement a prolongé la concession d'une année permettant ainsi de mandater un expert externe afin de clarifier les questions juridiques.

Fin 2005, le projet Elevator TV de Dominik Kaiser est entré dans la dernière ligne droite. Les travaux pour l'octroi de la concession sont terminés, la question de la diffusion technique est résolue. Le Conseil fédéral devrait donc donner son feu vert début janvier 2006. La situation financière de la chaîne romande TVm3 a pu être consolidée après que le Conseil fédéral a autorisé l'ouverture de son capital à l'investisseur français Philippe Hersant.

<http://www.uvek.admin.ch/dokumentation/00474/00492/?lang=fr&msg-id=1901>

... et en matière de radio

La radio évangélique Life Channel a été mise en exploitation en septembre. En plus d'une fenêtre de programme sur le canal de Radio Eviva, ERF Schweiz dispose désormais de sa propre station de radio.

<http://www.erf.ch/erf> (en allemand)

Radio 105 a mis en service son deuxième canal de programmes, Radio Monte Carlo Schweiz, juste avant l'expiration du délai.

<http://www.radiomontecarlo.ch> (en allemand)

Quotas pour la diffusion de films européens

L'accord MEDIA a connu des difficultés. Le Parlement et le Conseil fédéral ont édicté les dispositions nécessaires afin d'obliger les diffuseurs de programmes TV nationaux et régionaux-linguistiques à respecter les quotas fixés pour les films européens. L'accord MEDIA est néanmoins bloqué à Bruxelles à cause de problèmes internes à l'UE en rapport avec le fonds de cohésion. Les dispositions à ce sujet dans la LRTV et l'ORTV n'ont donc pas pu entrer en vigueur, comme prévu, début 2006.

<http://www.mediadesk.ch>

Diffuseurs locaux et régionaux

Radios locales en Suisse romande et à Zurich

En Suisse romande, l'arrivée d'un groupe d'investisseurs franco-suisse a sauvé Radio Framboise, une radio locale vaudoise en difficultés financières. Le programme a été relancé le 1^{er} juillet 2005 sous le nom de RougeFM.

La ville de Zurich attend toujours une station de radio destinée aux jeunes. En automne 2005, le Conseil fédéral a accepté le recours d'un candidat écarté. Celui-ci critiquait le fait de n'avoir pas pu se prononcer sur la solidité financière du concurrent choisi pour lancer la radio. Fin 2005, les conséquences de cette décision sur la procédure d'octroi de la concession restaient ouvertes.

Exploitants de réseaux câblés

L'OFCOM a accepté en octobre 2005 le transfert économique du principal exploitant de réseaux câblés de Suisse, Cablecom Sarl: Cablecom qui était détenue jusqu'alors par un consortium composé de banques créancières et de fonds d'investissement étrangers, a été cédée à Liberty Global, Inc., un câblo-opérateur américain de dimension internationale.

Numérisation de la radiodiffusion

Desserte de base par la SSR

La SSR a franchi une étape importante dans l'aménagement d'une desserte nationale de télévision terrestre numérique (DVB-T): en juin, le réseau des émetteurs dans le bassin lémanique a été mis en service avec l'autorisation du DETEC. Après le Tessin et l'Engadine, la desserte de base peut dorénavant être assurée également dans plusieurs régions de Suisse romande avec quatre programmes numériques TV de la SSR. TeleRätia, titulaire d'une concession de rediffusion de l'OFCOM, construit de son côté un réseau DVB-T aux Grisons.

Les programmes peuvent être captés par une antenne extérieure ou par une antenne intérieure.

La radio terrestre numérique (T-DAB) a, elle aussi, progressé. Les aménagements effectués au Tessin ont permis de couvrir l'axe nord-sud (N2) et sont venus compléter les régions déjà couvertes par des signaux T-DAB, à savoir les agglomérations de Zurich, Berne, Genève et Lausanne ainsi que l'axe est-ouest (N1).

<http://www.broadcast.ch>

<http://www.dab-digitalradio.ch/>

Deuxième couverture radio terrestre numérique (T-DAB)

Au cours de l'automne 2005, l'OFCOM a interrogé les acteurs évoluant dans le domaine de la radio sur leurs attentes en matière de T-DAB. Pratiquement tous les diffuseurs germanophones ont manifesté leur intérêt pour la co-utilisation d'une deuxième plateforme T-DAB en Suisse alémanique. Selon ces derniers, une offre équilibrée composée de nouveaux programmes, non encore diffusés sur OUC est essentielle pour promouvoir le T-DAB dans le public.

Cet écho positif a poussé l'OFCOM à soumettre au Conseil fédéral une proposition en vue de l'adoption de directives politiques relatives à un appel d'offres ultérieur pour l'aménagement d'une deuxième couverture numérique en Suisse alémanique. Le Conseil fédéral doit se prononcer au cours du printemps 2006. Dans une deuxième phase, la Suisse romande devrait bénéficier à son tour d'une deuxième plateforme T-DAB.

Essais avec de nouvelles technologies

Swisscom Broadcast SA a intensifié ses activités relevant de la transmission par DVB-H de programmes de radiodiffusion et de services de télécommunication. En novembre, l'OFCOM lui a accordé l'autorisation d'étendre ses essais dans la région zurichoise.

Plusieurs tentatives ont été entreprises au cours des derniers mois pour utiliser les technologies des télécommunications dans le domaine de la radiodiffusion. L'OFCOM a ainsi octroyé des concessions d'essai pour la rediffusion de programmes par UMTS ou par ADSL. L'entreprise vaudoise Anyscreen SA a obtenu, dans le cadre d'un essai, une concession de diffusion pour un programme de télévision par UMTS (Replay TV).

La numérisation pourrait également donner une nouvelle impulsion à la bande de fréquences analogique OUC. En 2005, la société Ruoss SA à Rotkreuz (ZG) s'est ainsi vue octroyer une concession pour tester la praticabilité de la radio HD – un procédé permettant de numériser les fréquences OUC – dans les conditions topographiques particulières de la Suisse centrale. Les résultats de cet essai seront connus fin 2007.

Surveillance

Le manque de transparence dans la publicité et le parrainage à la télévision a fait l'objet de plusieurs décisions de surveillance. Plusieurs cas de publicité clandestine ont été relevés dans l'émission "Gesundheit Sprechstunde" sur Presse TV et d'indications des sponsors insuffisantes, voire totalement absentes. L'OFCOM est également intervenu à plusieurs reprises auprès de la SSR qui n'avait pas fait ressortir clairement pour le public le parrainage par des tiers de certaines émissions.

A la télévision, l'OFCOM a constaté plusieurs violations du droit concernant l'interdiction de la publicité pour le tabac, l'alcool et les médicaments. Il a ordonné le versement des revenus indûment acquis.

Dans le cadre de la surveillance des programmes radio, l'OFCOM a mené plusieurs procédures visant le respect des dispositions légales relatives à la puissance d'émission (valeurs limites de puissance du signal multiplex et d'excursion de fréquence).

En 2005, l'office a ouvert 33 procédures de surveillance; il a prononcé une décision dans 24 cas.

Enfin, les juristes de l'OFCOM ont fourni aux diffuseurs de programmes de radio et de télévision plus de 500 renseignements juridiques relatifs à la publicité et au parrainage.

http://www.bakom.ch/themen/radio_tv/00511/00520/index.html?lang=fr

Services de télécommunication

L'année 2005 a été marquée par la progression de la large bande sur le réseau fixe, par l'arrivée de nouvelles technologies – comme la téléphonie par l'internet (VoIP, Voice over Internet Protocol) et la téléphonie mobile à large bande (UMTS) –, ainsi que par une certaine évolution des prix dans la téléphonie mobile.

Les effets de l'éclatement de la bulle internet semblent aujourd'hui appartenir au passé. La croissance est au rendez-vous; de nouveaux acteurs arrivent sur le marché et des rachats d'entreprises ont lieu. Après que les questions de propriété chez Cablecom et chez TDC (sunrise) ont été clarifiées, elles se posent désormais pour l'opérateur principal, Swisscom.

Les mesures prises ont permis de restreindre les abus dans le domaine des numéros de services à valeur ajoutée.

Le processus politique concernant la révision de la loi sur les télécommunications a quelque peu stagné, mais aura pu être achevée au printemps 2006.

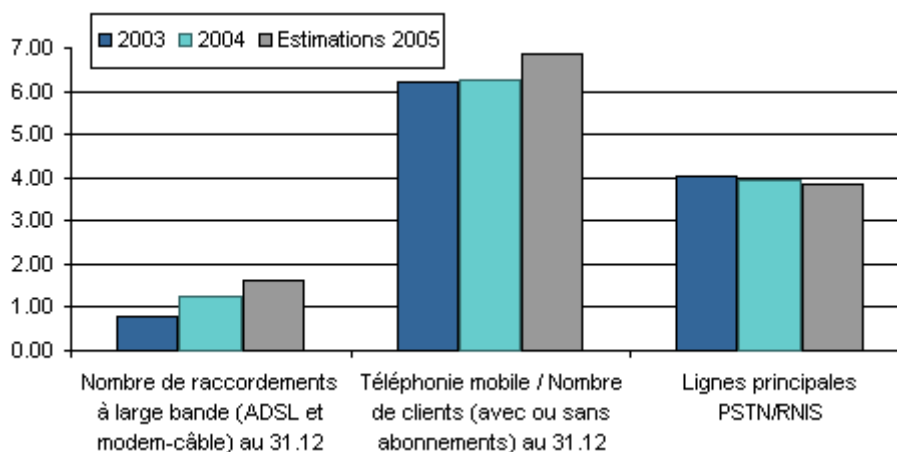
Peter Fischer, directeur suppléant

Marché des services de télécommunication

En 2005, le chiffre d'affaires des fournisseurs de services de télécommunication devrait encore avoir crû et se situer pour l'ensemble de la branche à plus de 16 milliards de francs. Il faut également s'attendre à une amélioration du résultat d'exploitation de la branche. La plus forte croissance a été enregistrée dans le domaine des communications à large bande. Avec 1,6 million de raccordements à large bande, la Suisse affiche un taux de pénétration élevé en comparaison européenne; elle est par contre moins bien placée en ce qui concerne le rapport prix/prestations. Le VoIP a commencé à s'implanter forte-ment.

Le marché de la téléphonie mobile a vu l'arrivée de deux nouveaux fournisseurs possédant leur propre réseau et la venue de plusieurs détaillants proposant des offres de revente. Cela explique en grande partie la baisse substantielle des prix constatée pour la première fois depuis plusieurs années. Les prix de la terminaison mobile, relativement élevés en comparaison européenne, ont aussi baissé légèrement, suite notamment à la pression exercée par les autorités. Les services de données mobiles par UMTS ont démarré et attiré déjà plusieurs dizaines de milliers d'utilisateurs.

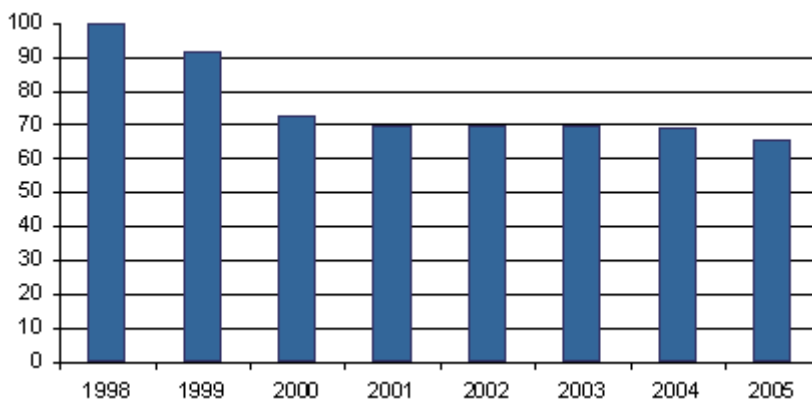
Évolution du marché suisse des services de télécommunication:
Premières estimations pour 2005



Les développements les plus marquants de 2005 ont concerné la progression du nombre de raccordements à large bande en Suisse (+31.2%) et la croissance du nombre d'utilisateurs de la téléphonie mobile à nouveau plus marquée (+9.2%) en comparaison avec 2004 (+1.4%). Cette reprise est vraisemblablement attribuable aux nouvelles offres d'abonnements "low cost" (M-Budget et Coop prix garantie) et aux offres des opérateurs ayant un réseau propre (Tele2). Le nombre total d'utilisateurs du téléphone mobile en Suisse se montait à 6.85 millions au 31.12.2005, soit un taux de pénétration de 91.8%.

Indice des prix à la consommation pour les services de télécommunication
(téléphonie fixe, téléphonie mobile, accès internet)

Source: OFS



Accès au marché et service universel

La phase de consolidation a semblé connaître un ralentissement: 57 nouveaux fournisseurs de téléphonie fixe ont fait leur apparition alors que deux seulement cessaient leur exploitation, soit un total de 357 fournisseurs. La croissance a été avant tout le fait de l'arrivée sur le marché de petits fournisseurs de services VoIP et d'accès à l'internet.

Cette année encore, l'OFCOM a examiné la qualité des prestations de service universel, laquelle demeure élevée. La concession de service universel a été adaptée suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées et des modifications qui en découlent dans la loi sur les télécommunications. D'ici fin 2007, 1673 cabines téléphoniques seront aménagées pour répondre aux nouvelles exigences en faveur des personnes à mobilité réduite.

La ComCom a lancé début novembre une procédure d'appel d'offres pour trois concessions pour le raccordement sans fil à large bande. La procédure avait été préparée par l'OFCOM.

Législation

L'OFCOM a accompagné la révision en cours de la loi sur les télécommunications (LTC). Le Conseil des Etats s'est penché sur les modifications proposées par le Conseil fédéral. Comme le Conseil national, il a admis le principe de l'ouverture du dernier kilomètre de Swisscom à la concurrence. Fin 2005, des divergences subsistaient encore entre les deux conseils en ce qui concerne la disponibilité de l'accès à haut débit ("bitstream").

La protection des consommateurs contre les abus dans le domaine des services à valeur ajoutée (numéros 090x) a été renforcée par des modifications d'ordonnances. La réglementation des appels téléphoniques vers les numéros d'urgence a été adaptée aux particularités techniques de la téléphonie mobile et du VoIP. L'obligation de garantir le libre choix du fournisseur a également été

assouplie pour les fournisseurs de services VoIP. Des dispositions de migration vers les numéros 18xy ont été adoptées en vue de la mise hors service du 111, le 31 décembre 2006.

Modification de la LTC:

<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/00512/00871/index.html?lang=fr>

Modification des ordonnances du Conseil fédéral du 19 janvier 2005:

<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msg-id=784>

Modification des ordonnances du Conseil fédéral du 22 juin 2005:

<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msg-id=870>

Modification de l'ordonnance de la ComCom du 11 novembre 2005:

http://www.fedcomcom.ch/comcom/docs/VoipPK28-11-2005_F.pdf

Interconnexion

Au cours de l'exercice 2005, l'OFCOM, en tant qu'autorité d'instruction, a mené 13 procédures d'interconnexion, contre 11 l'année précédente. Dans l'une d'entre elles, la ComCom a décidé que les prestations de facturation des services à valeur ajoutée ne pouvaient pas être considérées comme un service d'interconnexion au sens de la loi sur les télécommunications. Concernant une autre procédure, la ComCom a confirmé à quelques détails près une décision annulée par le Tribunal fédéral pour des raisons formelles et a ordonné une nouvelle fois à Swisscom d'abaisser de 30% les prix d'interconnexion pratiqués sur le réseau fixe. Cette dernière décision a fait l'objet d'un nouveau recours devant le Tribunal fédéral.

Le Tribunal fédéral a annulé, en raison de l'absence de base légale, une décision de principe de la ComCom relative au dégroupage total du dernier kilomètre, laquelle était pourtant fondée sur une disposition d'ordonnance. Suite à cet arrêt, la ComCom s'est vue obligée de rejeter également les demandes concernant l'accès à haut débit et aux lignes louées. Ces décisions ont été confirmées par le Tribunal fédéral. Les autres procédures encore instruites par l'OFCOM portent sur le prix de la portabilité des numéros individuels, sur la clause de rétroactivité concernant les décisions des autorités dans des procédures impliquant des tiers, ainsi que sur les tarifs de la terminaison mobile.

Décision de la ComCom concernant la facturation des services à valeur ajouté:

http://www.fedcomcom.ch/comcom/docs/oeV05-01-18_001%20Billing.pdf (en allemand)

Décisions LRIC:

http://www.fedcomcom.ch/comcom/f/decisions/decisions_home.html (la plupart des décisions en allemand)

Arrêts du Tribunal fédéral relatif aux lignes louées (2A.234/2005) et à l'accès à haut débit (2A.233/2005):

<http://www.bger.ch/fr/index/jurisdiction/jurisdiction-inherit-template/jurisdiction-recht/jurisdiction-recht-urteile2000.htm> (en allemand)

Protection des consommateurs et surveillance

Procédures contre des fournisseurs de services de télécommunication

L'OFCOM a dû ouvrir des procédures de surveillance contre deux concessionnaires WLL pour violation de l'obligation minimale d'exploiter. Dans un cas, la ComCom a ordonné le respect de l'obligation d'exploiter et rejeté une demande de modification de la concession; un recours déposé contre cette décision est en suspens devant le Tribunal fédéral. Dans un autre cas, le fournisseur a formulé une demande de transfert de la concession à une société affiliée. Une procédure de

surveillance a également dû être engagée contre l'un des quatre concessionnaires UMTS pour non-respect des conditions de desserte. Ces deux dernières procédures sont en cours.

La ComCom, sur proposition de l'OFCOM, a prononcé des sanctions allant de 750 à 28'000 francs dans trois cas, les fournisseurs concernés n'ayant pas fourni les données exigées pour la statistique des télécommunications 2003, même après l'adoption d'une décision de surveillance.

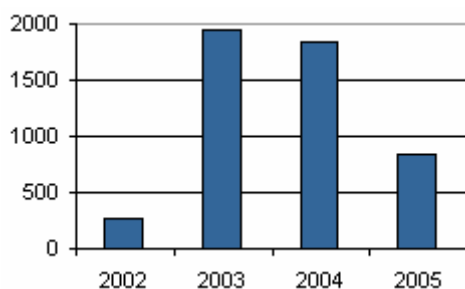
Début 2005, l'OFCOM a reçu de nombreuses plaintes de clients d'un câblo-opérateur mécontents des services de téléphonie et d'accès à l'internet que celui-ci leur proposait. L'office a mené une enquête et constaté que le câblo-opérateur en question avait eu effectivement au début de son activité des difficultés à fournir des services rapides et de qualité ainsi qu'à répondre aux demandes de ses clients. Mais l'OFCOM a aussi pu constater que l'entreprise avait pris des mesures pour résoudre ces problèmes et permettre une amélioration durable de la situation.

Lutte contre les abus dans le domaine des numéros de services à valeur ajoutée

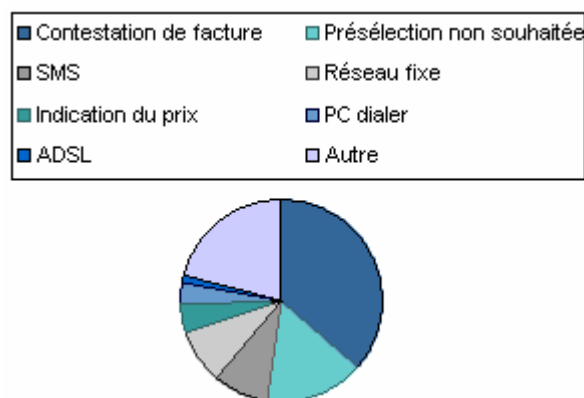
L'OFCOM a continué à recevoir des plaintes de consommateurs concernant l'utilisation de services de télécommunication, mais ces plaintes sont en nette diminution par rapport aux années précédentes. Les mesures prises en 2004 pour lutter contre les abus liés aux numéros de services à valeur ajoutée 090x (interdiction des PC-dialers et conditions plus strictes pour l'indication des prix) ont porté leurs fruits. Les plaintes reçues concernaient en grande partie les numéros 090x, mais les litiges portaient aussi sur la facture, la résiliation du contrat, la qualité de service parfois déficiente, ou encore les méthodes agressives d'acquisition de clients (présélection, ADSL). L'OFCOM publie et met régulièrement à jour des informations utiles pour les consommateurs.

<http://www.bakom.admin.ch/dienstleistungen/info/00542/index.html?lang=fr>

Plaintes de consommateurs

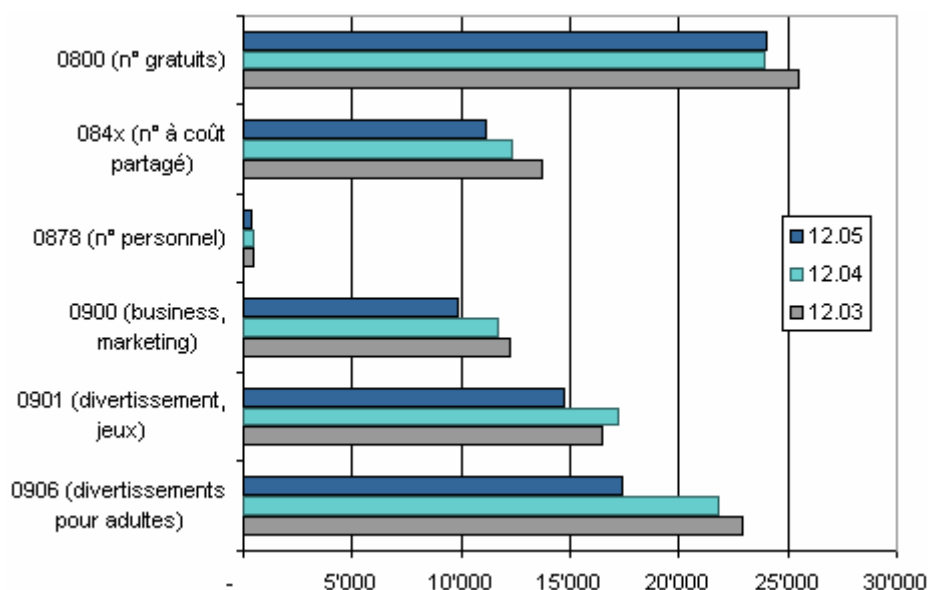


Plaintes de consommateurs 2005



L'OFCOM a par ailleurs continué à prendre des mesures rigoureuses contre les titulaires de numéros 090x ne respectant pas les règles. Plus de 300 procédures de révocation ont été ouvertes, principalement en raison d'une indication incorrecte du prix d'un appel, de l'utilisation de numéros 090x pour des loteries ou du non-paiement des émoluments.

Numéros de services à valeur ajoutée (Total 2005: 77'554)



Procédures de surveillance 1998 – 2005 (voir Infomailing No 23, 27, 31 et 36):

<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/Newsletter/01315/01318/index.html?lang=fr>

Société de l'information en Suisse

La stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse a été révisée sous l'égide de l'OFCOM. Près de 150 spécialistes issus de l'administration et des milieux de la science et de la recherche ont participé au processus de révision de la stratégie de 1998. Les principes de base de la stratégie comprennent désormais des dispositions sur la confiance dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), sur la collaboration entre les différents acteurs ainsi que sur les aspects internationaux. Le catalogue de mesures a été actualisé et restructuré; il a également été complété en ce qui concerne la santé et le système de santé, un domaine sur lequel le Conseil fédéral veut renforcer son action en établissant une stratégie de cybersanté étendue à toute la Suisse. Le Conseil fédéral a également demandé l'élaboration d'une stratégie nationale de cyberadministration ainsi que d'un concept permettant une gestion standardisée des données et des documents électroniques de la Confédération, de leur conception à leur archivage.

Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse, janvier 2006:

<http://www.bakom.ch/themen/infosociety/00695/index.html?lang=fr>

7^e rapport du Groupe de coordination Société de l'information à l'intention du Conseil fédéral (2005): <http://www.infosociety.ch/site/default.asp?dossiers=16>

Collaboration internationale

Normalisation européenne dans le secteur des télécommunications

Les discussions menées dans le cadre de l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI) ont porté essentiellement sur le développement des normes de la troisième génération de téléphonie mobile (3GPP), sur la prochaine génération de réseaux de transmission "par paquets" (NGN), sur une meilleure intégration des nouveaux pays membres de l'UE ainsi que sur les règles en matière de propriété intellectuelle dans la normalisation.

Collaboration avec les autorités de régulation européennes

En 2005, l'OFCOM a également collaboré avec les autorités de régulation européennes actives dans le domaine des télécommunications, soit le groupe des régulateurs indépendants (IRG) et le groupe des régulateurs européens (ERG, dans le cadre de l'UE). Les principaux thèmes abordés portaient sur l'itinérance internationale (international roaming), le VoIP, la large bande, la régulation des nouvelles technologies, l'application de la procédure interne de notification de l'UE relative à l'évaluation de la concurrence sur les marchés et la révision du cadre juridique de l'UE.

Surveillance et concessions de Radiocommunication

Suite à une réorganisation partielle de l'OFCOM destinée à optimiser les synergies internes, la nouvelle division Surveillance et concessions de radiocommunication a pris ses fonctions en janvier 2005. Cette unité est chargée de la surveillance du marché des installations de télécommunication et de la gestion des concessions de radiocommunication, ainsi que de la surveillance juridique et financière de l'organe d'encaissement des redevances de radio et de télévision.

Véronique Gigon, vice-directrice

Installations de télécommunication

Accès facilité au marché

Le marché des équipements de télécommunication sans fil est en constante évolution. La demande de fréquences destinées à des applications spécifiques (implants médicaux, systèmes d'identification par ondes radio, etc.) est croissante. Par ailleurs, sur demande du marché et de la Commission européenne, l'utilisation des bandes de fréquences et les paramètres techniques les définissant sont harmonisés. Cette harmonisation permet aux fabricants de faire des économies d'échelle au niveau de la production. En effet, au lieu de devoir produire 29 modèles nationaux, ils peuvent développer un seul modèle pour tous les pays de l'Union européenne et de l'AELE.

L'OFCOM, à l'instar de l'Union européenne, a autorisé en 2005 la mise sur le marché de radars à courte distance montés dans les véhicules automobiles. Ces systèmes permettent en particulier le déclenchement d'une alerte en cas de danger de collision ainsi que l'augmentation de l'efficacité des systèmes "Airbag" par un déclenchement anticipé lors d'une collision. En raison de la difficulté pour l'industrie de fournir rapidement des équipements dans la bande de fréquences prévue (77 GHz), ces radars pourront utiliser la bande des 24 GHz jusqu'au 30 juin 2013, à condition que le nombre de véhicules équipés ne dépasse pas le 7% du nombre total de véhicules en circulation. L'industrie s'est quant à elle engagée à utiliser le plus rapidement possible la bande des 77 GHz.

Notifications

Le nombre de notifications d'équipements de radiocommunication fonctionnant dans des bandes de fréquences non harmonisées a légèrement reculé par rapport à 2004. Cette baisse s'explique par le fait que l'harmonisation des bandes de fréquences dans l'Union européenne a été plus faible en 2005 qu'en 2004.

Sur les 1208 notifications reçues en 2005, 80% ont été transmises à l'OFCOM par courrier électronique, 10% par fax et 10% par courrier postal. La possibilité de communiquer par courrier électronique, introduite en 2004, a donc remporté un grand succès.

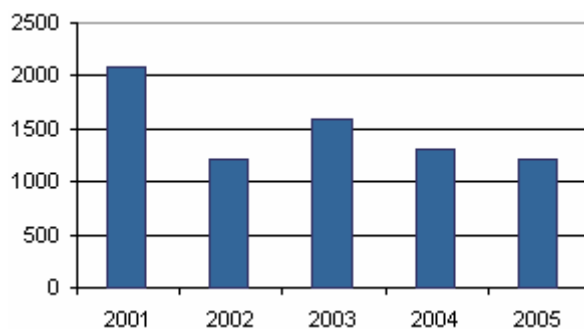
Notification:

<http://www.bakom.ch/themen/geraete/00566/index.html?lang=fr>

Formulaire de demande de notification:

<http://www.bakom.ch/schalter/notifikation/index.html?lang=fr>

Nombre de notifications d'équipements de radiocommunication



La Suisse a collaboré activement à la réalisation d'un guichet européen de notification des installations de radiocommunication en présidant le groupe de travail européen chargé de définir le cahier des charges du système. Appelé OSN (one stop notification), ce système permettra à un fabricant d'effectuer une notification à toutes les autorités nationales concernées au moyen d'une seule opération en ligne. La mise en exploitation est prévue pour début 2007. Le financement de la réalisation est assuré par la Communauté européenne.

Systèmes de neutralisation des communications mobiles dans les prisons

Les travaux préparatoires pour une introduction limitée de systèmes de neutralisation des communications mobiles dans les prisons (par exemple: perturbateurs GSM) ont été achevés. Ils ont été menés en collaboration avec les opérateurs de téléphonie mobile et les représentants des prisons. Les exigences techniques ont pu être définies sur la base des résultats d'essais pilotes menés dans trois prisons suisses. Ces essais ont démontré la faisabilité de ces systèmes tout en relevant leur complexité. En effet, la condition principale pour la mise en place d'un système de neutralisation est l'absence de toute perturbation à l'extérieur de la prison. Les prisons intéressées pourront désormais se lancer dans l'application de tels systèmes.

Observation du marché et information

Les activités d'observation du marché et d'information ont occupé une place importante. L'observation du marché s'effectue souvent parallèlement à d'autres mesures de surveillance, comme le contrôle des concessions ou des contrôles généraux. L'OFCOM peut ainsi se faire une idée des installations de télécommunication et des canaux de distribution, et entretenir des contacts informels directs avec les clients. En 2005, le nombre de ces contacts s'est monté à 260.

L'OFCOM a formé plusieurs services de police, notamment dans le maniement d'appareils arrivés récemment sur le marché.

En outre, nous avons mené deux campagnes d'information auprès des grossistes concernant les téléphones CT1/CT1+ et les appareils radio fonctionnant dans la bande de fréquences des 433 MHz.

CT1/CT1+:

<http://www.bakom.ch/themen/geraete/00568/00571/index.html?lang=fr>

Concessions de radiocommunication

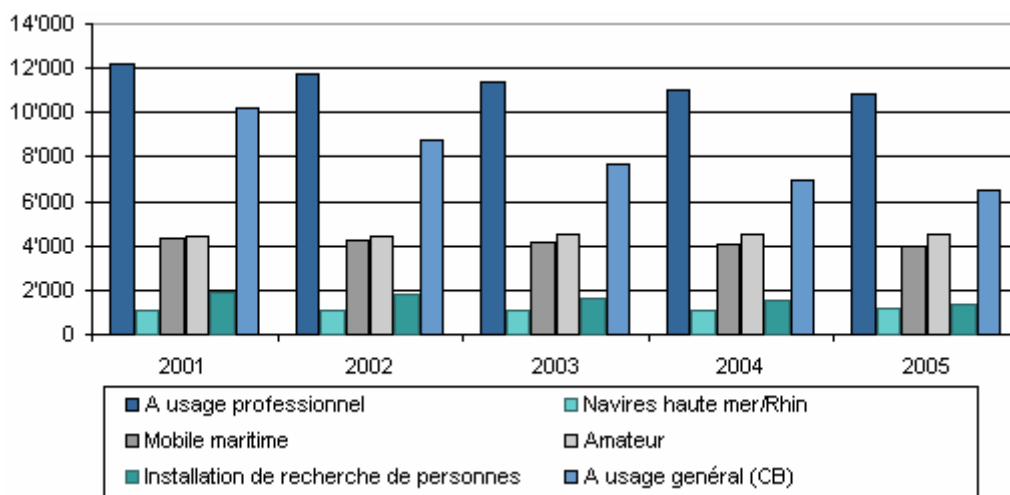
L'utilisation des fréquences à des fins professionnelles (taxi, entreprises de transports, services de sauvetage, administrations publiques, etc.) se reflète dans le nombre de concessions de radiocommunication à usage professionnel. La tendance est légèrement à la baisse, en raison de la bonne couverture de la Suisse par les réseaux mobiles.

La radiocommunication en tant que simple hobby, comme la CB, a quelque peu perdu de son attrait ces dernières années. Les chiffres concernant les radioamateurs, où radiocommunication et technique se complètent, sont restés stables, tout comme ceux de la radiocommunication maritime ou aéronautique.

Formulaire de demande de concession:

<http://www.bakom.ch/schalter/konzessionen/index.html?lang=fr>

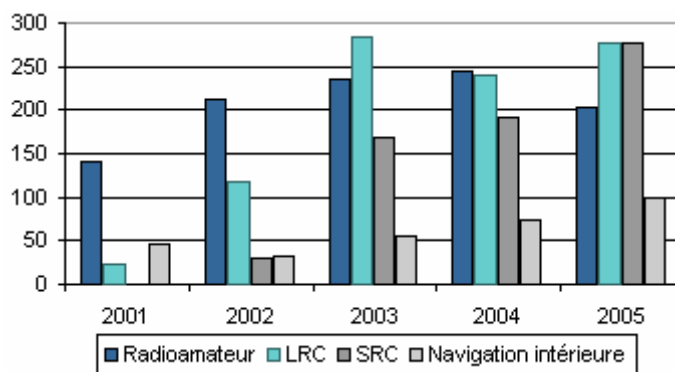
Nombre de concessions



Examens de radiocommunication

L'intérêt suscité par les radiocommunications amateurs et sur des yachts (Long Range Certificate LRC et Short Range Certificate SRC) ne fléchit pas. Le nombre des candidats qui se présentent aux examens a encore augmenté en 2005.

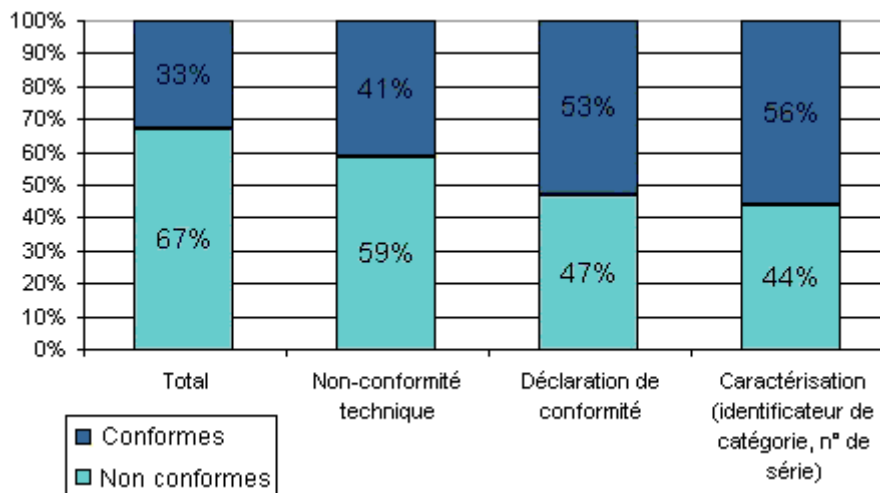
Nombre de candidats aux examens



Surveillance du marché des installations et des concessions de radiocommunication

En raison du nombre croissant d'internautes, le marché des installations de radiocommunication s'oriente de plus en plus vers l'internet. Comme sur bien d'autres marchés, cette situation entraîne des problèmes en lien avec l'introduction de produits non conformes (notamment par rapport au plan national d'attribution des fréquences).

Taux des non-conformités les plus fréquentes parmi les installations contrôlées

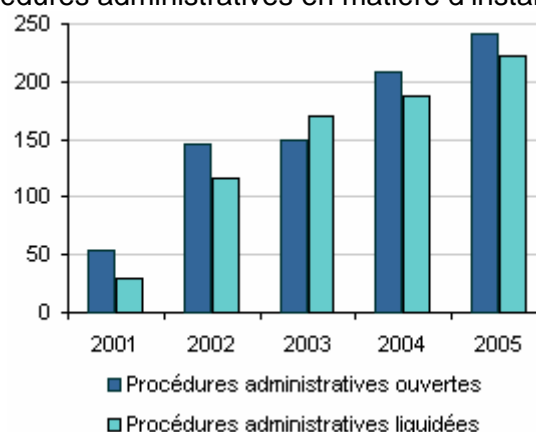


Des 229 installations de télécommunication contrôlées en 2005, seules 75 (33%) étaient conformes, ce qui signifie que 154 (67%) ne correspondaient pas aux normes en vigueur. Près de 60% des installations présentaient des défauts techniques.

Déclaration de conformité (6.1) et Caractérisation (6.3):

http://www.bakom.ch/themen/geraete/00464/00990/01029/index.html?lang=fr#sprungmarke1_8

Procédures administratives en matière d'installations



Cette année, la surveillance dans le domaine des concessions a spécialement porté sur les entreprises de téléphériques, de transport et de construction, ainsi que sur celles qui s'occupent de sécurité. Des 220 concessionnaires contrôlés, seuls 30% n'ont donné lieu à aucune critique. Dans 30% des cas les redevances impayées ont pu être réclamées alors que dans les 40% restants, la concession a pu être modifiée sans autre conséquence.

Surveillance et encaissement de la redevance de réception

Le mandat pour l'encaissement de la redevance de réception de radio et de télévision confié à Billag SA arrive à son terme fin 2007. Pour le compte du DETEC, l'OFCOM a invité trois entreprises à soumettre une offre. La décision, qui incombe au DETEC, tombera au printemps 2006.

Recours contre des décisions de Billag SA

Avec près de 100 nouveaux cas par mois, les recours contre des décisions de Billag SA ont été très nombreux. Grâce à une augmentation de personnel, le nombre des recours pendants a pu être réduit de 750 à 430. Pour 30%, il s'agit de recours s'inscrivant dans le cadre d'une procédure de poursuites. Les 70% restants portent essentiellement sur des questions juridiques en lien avec l'inscription, la cessation de l'exploitation d'appareils en état de fonctionner ou l'exonération de la redevance.

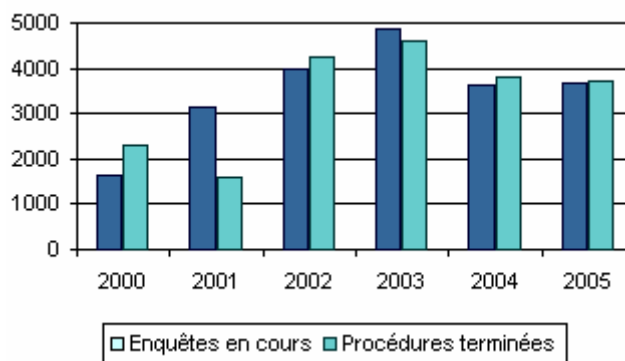
Questions-réponses d'ordre général:

http://www.bakom.ch/themen/radio_tv/00630/00855/index.html?lang=fr

Non-respect de l'obligation d'annoncer la réception et de payer la redevance

L'OFCOM a examiné 3700 cas, un chiffre semblable à celui de l'année dernière. Environ 3300 ont abouti à un mandat de répression au terme d'une procédure simplifiée; 154 ont suivi la procédure pénale ordinaire; 60 ont été classés pour insuffisance de preuves.

Procédures pénales administratives LRTV



Gestion des fréquences

Les travaux préparatoires en vue de la Conférence régionale des radiocommunications (CRR-06), qui aura lieu à Genève en 2006, ont été l'une des priorités dans le domaine de la gestion des fréquences en 2005. Lors de cette conférence, la répartition du spectre des fréquences pour la desserte radio et télévision par voie numérique terrestre en Europe et ailleurs sera redéfinie.

Pour assurer une desserte efficace de la population en services de communications, qu'ils soient anciens ou nouveaux, l'OFCOM a effectué des études, mis au point des outils informatiques et participé en tant qu'expert aux réunions internationales.

L'OFCOM a en outre élaboré une banque de données pour aider les cantons dans leurs procédures d'autorisation d'emplacements de stations de radiocommunication.

Peter Pauli, chef de la division

CRR06:

<http://www.itu.int/ITU-R/conferences/rrc/rrc-06/index.asp>

Planification des fréquences

Au niveau national

Les outils informatiques permettant de gérer efficacement les interfaces des équipements de radiocommunication (RIR) ont été finalisés. Ils permettent d'intégrer les interfaces dans le plan national des fréquences (PNAF).

La Commission fédérale de la communication (ComCom) a approuvé la version actualisée du PNAF.

Toutes les informations concernant l'utilisation des fréquences (PNAF et RIR) ont été intégrées dans le système européen d'information des fréquences EFIS de la CEPT (Conférence européenne des Postes et Télécommunications).

RIR:

<http://www.bakom.ch/themen/frequenzen/00652/00760/index.html?lang=fr>

PNAF:

<http://www.bakom.ch/themen/frequenzen/00652/00654/index.html?lang=fr>

EFIS:

<http://www.efis.dk> (en anglais)

CEPT:

<http://www.cept.org/> (en anglais)

Au niveau international

L'OFCOM a participé activement aux travaux de planification des fréquences au niveau de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de la Conférence européenne des postes et télécommunications (CEPT) dans le cadre du Comité des communications électroniques (CCE). Ce dernier a adopté en 2005 une dizaine de décisions définissant des mesures d'harmonisation du spectre radioélectrique. La décision désignant au niveau européen la bande de fréquences 2,5 à 2,69 GHz comme bande d'extension pour l'IMT-2000 à partir du 1.1.2008 en est un exemple.

D'autre part, la Suisse a obtenu en 2005 un poste de vice-président au CCE. Cette fonction permet de renforcer la position de la Suisse sur la scène européenne de la gestion des fréquences.

Préparation de la Conférence Régionale des Radiocommunications (CRR-06)

En mai 2006 se déroulera à Genève, sous l'égide de l'UIT, la CRR-06, dans le cadre de laquelle sera établi un plan d'utilisation des fréquences de radiodiffusion pour l'Europe, l'Afrique et plusieurs pays arabes. Ce plan permettra une introduction optimale de la technologie numérique pour la radiodiffusion: DVB-T pour la télévision et T-DAB pour la radio.

Les Etats étaient invités à faire part à l'UIT jusqu'à fin octobre 2005 de leurs besoins en fréquences. Des négociations intenses ont été conduites avec les voisins de la Suisse, afin de coordonner au mieux les différents besoins. Une telle coordination permet d'augmenter sensiblement les chances de succès de la conférence.

La compatibilité électromagnétique

Dans le cadre de groupes de travail internationaux, L'OFCOM a rapporté les résultats de la campagne de mesures et des études menées ces dernières années sur la communication filaire dans les réseaux à basse tension (Power Line Communication - PLC). Les préparatifs en vue des mesures à prendre concernant les réseaux dotés de modems PLC de la dernière génération sont en cours. Utilisés dans des réseaux d'accès, ces modems permettent d'éviter l'occupation de certaines bandes de fréquences, garantissant ainsi la compatibilité avec les réseaux de radiocommunication.

Le potentiel perturbateur de réseaux à large bande (CATV, VDSL, etc.) a été examiné.

Dans le domaine de la compatibilité électromagnétique de l'environnement (CEME), l'OFCOM a une nouvelle fois prêté son assistance à diverses autorités cantonales. Il s'agissait principalement de mesures et de conseils concernant l'application de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). L'office a contribué de manière importante à la mise en œuvre de l'arrêt du Tribunal fédéral "Bolligen" grâce à son expertise sur le contrôle de la puissance rayonnée de stations de base de téléphonie mobile.

Le projet de banque de données RNI a été achevé dans l'année sous revue. Il permet aux services cantonaux responsables en la matière d'accéder directement aux données géographiques et d'exploitation des installations mobiles. Cet instrument facilite le traitement des demandes adressées par les exploitants de réseaux de radiocommunication et le travail d'information auprès des personnes intéressées.

PLC:

<http://www.bakom.ch/dokumentation/zahlen/00545/00547/index.html?lang=fr>

EMV/EMV-U:

<http://www.bakom.ch/themen/frequenzen/00576/index.html?lang=fr>

La technologie radio

L'OFCOM a participé aux travaux d'ingénierie du spectre et de normalisation au niveau de l'UIT, de la CEPT (dans le cadre du Comité CCE), de l'Union Européenne de Radio-Télévision (UER) et de l'European Telecommunications Standards Institute (ETSI).

Réglementation dans le domaine des technologies à très grandes largeurs de bandes

Les technologies à très grandes largeurs de bandes (Ultra Wide Band – UWB; >500 MHz) sont caractérisées par la transmission d'impulsions de très courtes durées à faible puissance; elles sont utilisables pour des applications à faible portée mais peuvent perturber de nombreux autres systèmes radio, présents ou futurs. Les applications UWB peuvent être classifiées dans trois catégories: communication et capteurs, localisation et poursuite, ainsi que radar.

Comme la plupart des applications UWB ne nécessiteront pas de concession, les études d'ingénierie du spectre sont primordiales pour définir la réglementation. L'OFCOM a endossé la présidence du groupe du CCE (Comité des communications électroniques) conduisant les études d'ingénierie.

Le CCE a adopté une réglementation permettant l'introduction des applications UWB dans les pays européens, alors que l'ETSI prépare en parallèle plusieurs normes pour différentes applications.

ETSI:

<http://www.etsi.com/> (en anglais)

UWB:

<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/zahlen/00545/00547/00559/index.html?lang=fr>

Attribution des fréquences

En 2005, le nombre de demandes de fréquences pour des technologies conventionnelles est resté élevé toute l'année. L'OFCOM a octroyé des fréquences pour plus de 400 nouvelles concessions de radiocommunication à usage professionnel, temporaires et illimitées.

Dans le domaine des faisceaux hertziens (réseaux centraux), des demandes de fréquences pour plus de 1800 nouveaux tronçons ont été traitées. L'extrême densité du réseau par endroit exige le recours à des antennes très puissantes et à des systèmes radio modernes dotés d'une modulation et d'un contrôle de la puissance rayonnée de l'émetteur efficaces. L'utilisation de caméras sans fil lors de manifestations est toujours plus fréquente; l'OFCOM a traité des demandes pour plus de 120 connexions.

Collaboration avec les administrations des pays voisins

Après d'âpres négociations avec 17 administrations, un accord (accord HCM) a été conclu sur la coordination internationale des fréquences. Grâce à lui, l'utilisation sans interférences des ressources en fréquences limitées dans les régions frontalières sera aussi possible à l'avenir.

OUC

Les travaux en vue de la numérisation de la bande OUC ont débuté par un examen du nouveau système OUC et de l'octroi d'une concession à l'essai pour l'exploitation mixte de l'analogique et du numérique. Toutefois, le réseau d'émetteurs OUC existant sera entretenu longtemps encore.

Emplacement des stations émettrices:

<http://www.bakom.admin.ch/themen/frequenzen/00652/00699/index.html?lang=fr>

Plans d'attribution des fréquences/Radiodiffusion:

<http://www.bakom.admin.ch/themen/frequenzen/00652/00655/index.html?lang=fr>

Radio Monitoring

La principale activité de l'OFCOM dans ce domaine consiste à effectuer des mesures de planification dans la bande OUC, à analyser les perturbations, à contrôler les concessions ainsi qu'à réaliser des mesures dans le domaine de la compatibilité électromagnétique. Grâce à la nouvelle station de mesures située sur le Weissenstein, l'OFCOM peut désormais mieux couvrir la région du Mittelland.

L'office a adapté son infrastructure de mesures aux nouvelles exigences, notamment en acquérant un bus de mesures DVB-T et en équipant trois véhicules multiusage d'un radiogoniomètre moderne et d'un mât de 10 mètres.

Annonces de perturbations

Année	2005	2004	2003
Annonces de perturbations	254	294	344

En raison de longues procédures de coordination avec l'étranger, les cas de perturbations n'ont pas tous été résolus. Dans l'ensemble, leur nombre reste au niveau de l'année dernière.

Perturbations:

<http://www.bakom.admin.ch/themen/frequenzen/00589/index.html?lang=fr>

Service Affaires internationales

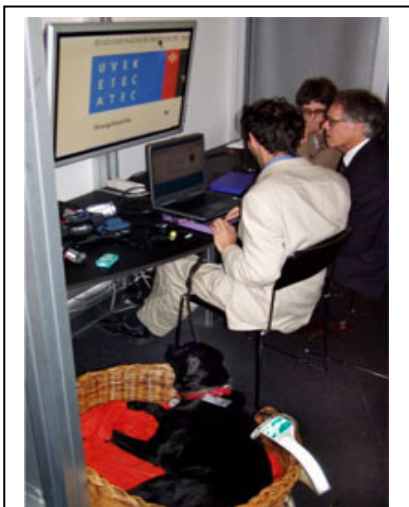
Le résultat satisfaisant pour la Suisse de la deuxième phase du Sommet mondial de la société de l'information (SMSI) de Tunis 2005 ouvre une nouvelle phase de traitement de ce sujet incontournable de l'accès à l'information et au savoir. Par les interventions au Sommet du président de la Confédération et du conseiller fédéral responsable de ce secteur, la Suisse s'est faite remarquer sur la scène internationale en défendant la liberté d'expression. Les efforts de coordination internationale sur des thèmes comme la gouvernance de l'internet devront être poursuivis.

L'adoption de la Convention sur la diversité culturelle à l'Unesco dans des délais records démontre la volonté politique commune de distinguer la nature particulière des biens et services culturels. Conformément à l'approche de la Suisse, la diversité des médias et la radiodiffusion publique trouvent ainsi une légitimité au niveau international.

Frédéric Riehl, vice-directeur

SMSI

La Suisse, en sa qualité de pays hôte du Sommet mondial de la société de l'information 2003 (SMSI) à Genève, avait contribué de manière déterminante au succès de la première phase du SMSI. Lors de la deuxième phase à Tunis (du 16 au 18 novembre 2005), elle a œuvré pour ancrer ce succès dans la durée. Le président de la Confédération, Samuel Schmid, a participé à l'ouverture du sommet; le conseiller fédéral Moritz Leuenberger, quant à lui, a représenté la Suisse lors de la phase technique ainsi qu'à la cérémonie de clôture.



Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger rencontre Leo, le chien d'aveugle

Quant au fond, la délégation suisse au sommet de Tunis poursuivait les mêmes buts que lors de la première phase du SMSI, à savoir la réalisation d'une société de l'information ouverte à tous, donc également aux personnes moins privilégiées, aux personnes âgées et handicapées ainsi qu'à celles qui n'ont pas encore accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les résultats du SMSI de Tunis correspondent, du point de vue du contenu, aux attentes de la Suisse et peuvent donc être qualifiés de positifs. Après de longues et difficiles négociations dans le cadre d'une conférence préparatoire (PrepCom) prolongée, les participants sont parvenus, à la veille du sommet, à un accord sur l'ensemble des points contenus dans les documents politique (Tunis Commitment) et opérationnel (Tunis Agenda for Implementation).

Gouvernance de l'internet

La gouvernance de l'internet a été le thème le plus controversé. Une solution de compromis n'a pu être trouvée qu'en toute dernière minute. Du point de vue de la Suisse, le résultat est satisfaisant. Le texte adopté donne une définition de la gouvernance de l'internet, identifie les aspects d'intérêt public de l'internet (Public Policy Issues) et définit les rôles des partenaires et des parties prenantes (stakeholders) par rapport à la gouvernance de l'internet. Les principes de Genève, selon lesquels la gouvernance doit être organisée de manière multilatérale, transparente et démocratique, ont été confirmés, de même que l'exigence d'une plus grande diversité des langues sur la toile. Concernant les aspects d'intérêt public, un rôle particulier est dévolu aux

gouvernements; la souveraineté des Etats est aussi reconnue concernant le domaine de premier niveau correspondant aux codes de pays (p. ex. ".ch"). Par ailleurs, les Etats sont tenus de collaborer activement pour améliorer la sécurité et combattre le cybercrime et le pollupostage. La liberté d'expression et d'information sur l'internet doit rester garantie, y compris dans le cadre de la lutte contre le terrorisme sur la toile.

<http://www.itu.int/wsis>

UIT

La préparation du Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT), en charge de l'adoption du budget 2006-2007, a été centrale pour l'OFCOM. La réforme de la gestion financière de l'organisation apparaît comme prioritaire, ce qui a poussé l'office à accepter la présidence de la Commission permanente des finances de l'UIT. La commission vise à dégager une vision transparente des comptes de l'UIT et veut constituer un meilleur instrument de gestion pour fixer les priorités de l'organisation. L'OFCOM a participé intensivement aux travaux du groupe de travail chargé d'introduire la comptabilité analytique à l'UIT.

L'OFCOM s'est enquis du rôle que l'UIT devra jouer sur le plan international dans la coordination des travaux issus du SMSI; il a contribué à trouver un compromis acceptable pour l'ensemble des Etats.

Avec l'aide du canton de Genève, l'office a préparé le dossier de candidature de Genève pour accueillir les expositions mondiale de télécommunications en 2009 et régionale en 2007.

<http://www.itu.int>

CEPT

La Suisse a participé à l'Assemblée annuelle de la Conférence Européenne des Administrations des Postes et des Télécommunications (CEPT) à Bucarest en avril 2005 et a assumé une partie de la direction des débats et de l'organisation de la réunion. La CEPT a décidé de renforcer la coopération avec les organisations régionales qui poursuivent les mêmes objectifs que la CEPT en vue des conférences mondiales de l'UIT en 2006, soit la conférence mondiale de développement des télécommunications au Qatar et la conférence de plénipotentiaires en Turquie.

La coordination européenne des positions à défendre lors du Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a débouché sur un résultat satisfaisant pour la Suisse, qui a présidé le groupe de travail chargé de mener ces travaux. Un consensus européen a pu s'établir sur les questions budgétaires (fixation de l'unité contributive de l'UIT pour 2006-2007), le droit de veto dans le secteur des télécommunications, la poursuite des travaux du groupe de travail de l'UIT chargé d'introduire la comptabilité analytique et la contribution de l'UIT au plan d'action du SMSI.

<http://www.cept.org/> (en anglais)

UNESCO

La diversité des médias et leur financement public ont été défendus avec succès par la délégation suisse lors de la négociation de la Convention sur la protection de la promotion de la diversité des expressions culturelles. Cette convention juridiquement contraignante a été adoptée en octobre 2005 par l'Assemblée générale de l'UNESCO.

L'OFCOM a participé aux réunions intergouvernementales d'experts ainsi qu'aux réunions du Comité de rédaction, dans lequel la Suisse avait été nommée. La Convention reconnaît le "soutien à la diversité des médias, y compris au moyen du service public de radiodiffusion" comme mesure que les Parties peuvent adopter pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles.

<http://www.unesco.org>

Conseil de l'Europe

L'intégration et la diversité de la politique européenne des médias et des communications ont été au centre de la conférence ministérielle sur les médias, organisée par le Conseil de l'Europe à Kiev au mois de mars 2005. Une déclaration politique a été adoptée de même que trois résolutions sur la liberté d'expression et d'information en temps de crise, sur la diversité culturelle et le pluralisme des médias à l'heure de la mondialisation, ainsi que sur les droits de l'homme et la régulation des médias et des nouveaux services de communication dans la Société de l'Information.

La Suisse a souligné l'importance d'une régulation de la télévision sur l'internet. La diffusion de programmes de télévision sur l'internet ne modifie pas la nature intrinsèque du média que constitue la télévision. La Suisse a insisté sur le fait que l'internet ne saurait remettre en cause le concept de service public de radiodiffusion, notamment ses droits et ses obligations.

<http://www.coe.int>

TV5 Monde

La Suisse a participé à la 19^e Conférence des Ministres responsables de la chaîne de télévision à Bruxelles. Les ministres ont adopté la Charte TV5 qui rappelle les principes fondateurs de la chaîne multilatérale francophone ainsi que ses missions essentielles, et fixe ses nouvelles modalités d'organisation. Les ministres ont approuvé le 3^e Plan stratégique de TV5 Monde qui fixe les objectifs et les orientations de la chaîne pour les quatre prochaines années.

<http://www.tv5.org>

Gestion et organisation

Les mesures prises dans le cadre du programme d'abandon des tâches de l'administration ont mis un frein cette année à l'augmentation des dépenses en matière de personnel. L'effectif a diminué de huit unités. Les postes qui se sont libérés suite au départ à la retraite de leurs titulaires ont été soit supprimés, soit redéfinis dans le cadre de la réorganisation de la division Surveillance et concessions de radiocommunication au 1^{er} janvier 2005.

En raison de la situation économique générale, la rotation du personnel a été très faible: à peine 2%.

Le 1^{er} mars 2005, le Conseil fédéral a nommé Martin Dumermuth au poste de directeur de l'OFCOM; le 1^{er} novembre, Matthias Ramsauer est devenu vice-directeur et chef de la division Radio et Télévision.

Georg Caprez, chef du personnel

Finances

Le résultat financier 2005, avec des dépenses totales se montant à 79,5 millions de francs et des recettes totales de 75,7 millions de francs, a été particulièrement bon. Il en résulte un besoin financier net de seulement 3,8 millions de francs.

Ce besoin financier net est très bas en regard des deux années précédentes; il découle à la fois de la réduction des subventions décidée dans le cadre du programme d'allègement budgétaire de la Confédération et de la mise en œuvre du programme d'abandon des tâches dans le domaine propre à l'administration. Du côté des recettes, l'office enregistre une augmentation par rapport à l'année précédente, essentiellement grâce aux versements d'arriérés de redevances.

Fait réjouissant: les dépenses de fonction de l'office ont pu être couvertes par les émoluments et les redevances de concession. En d'autres termes, l'OFCOM a atteint son objectif d'autofinancement. En 2005, le taux d'autofinancement des tâches administratives de l'OFCOM était de 101,5 %.

Dépenses

Les dépenses totales de l'office sont inférieures à celles de l'année précédente d'environ 14,9 millions de francs. Ce résultat s'explique par le fait qu'il a fallu consacrer en 2004 encore 4,8 millions de francs pour l'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui s'est tenu à Genève fin 2003. Outre la disparition de cette dépense extraordinaire, les subventions dans le domaine de la radio et de la télévision ont été réduites de 9,1 millions de francs en 2005. Cette baisse des subventions est due notamment au fait que le soutien financier accordé à Radio Suisse Internationale (RSI) a été fortement réduit par le Parlement dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 03.

Les dépenses de fonctionnement de l'office (budget global) ont baissé d'environ un million de francs par rapport à l'année précédente, du fait surtout de la mise en œuvre des premières mesures relevant du programme d'abandon des tâches de l'administration. Ainsi, il a été possible de mettre un frein à la hausse croissante des dépenses en matière de personnel. L'augmentation de celles-ci, qui était encore de 1 million de francs en 2004, ne s'est élevée qu'à 0,1 million de francs cette année. Les dépenses en biens et services ainsi que les investissements ont diminué de 1 million de francs.

En tant qu'office GMEB, l'OFCOM a la possibilité de constituer des réserves liées à des affectations particulières. Il en a été fait usage en 2005 également. L'OFCOM dispose ainsi de 1,5 million de francs qui n'ont pas pu être utilisés en 2005 suite à des retards dans certains projets et qui ont été intégrés aux réserves en question. Ces moyens doivent être utilisés en 2006 pour les objectifs prévus l'année précédente.

Recettes

Les recettes totales sont supérieures à celles de l'année précédente d'environ 5,8 millions de francs.

Les émoluments ont permis de dégager un excédent de recettes de 1,5 million grâce au groupe de produits Services de télécommunication. Outre l'introduction de quelques petites modifications par rapport à 2004, ce résultat est dû principalement au fait que plusieurs procédures d'interconnexion de longue haleine ont pu être achevées en 2005; les montants ainsi dégagés s'élevaient à 0,9 million de francs.

L'excédent de recettes d'environ 4,6 millions de francs dans les redevances de concession provient aussi du groupe de produits des services de télécommunication. Il résulte en grande partie de l'approbation des recours déposés contre la révision des redevances de concession pour les services de téléphonie mobile entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004 (décision du Tribunal fédéral d'octobre 2005). Suite à cette décision, il a fallu à nouveau appliquer les taux plus bas de l'ancienne ordonnance sur les taxes et émoluments pour les redevances de concession de radiocommunication pour les services de téléphonie mobile. Par rapport à l'année précédente, il a été néanmoins possible de dégager des recettes supplémentaires en 2005. Les concessionnaires notamment ont dû s'acquitter du solde des redevances pour 2004, soit au total 3,2 millions de francs. Les concessionnaires qui avaient fait recours n'avaient en effet pas payé toutes leurs redevances en 2004.

Par ailleurs, l'attribution des dernières fréquences GSM et des fréquences pour les faisceaux hertziens a permis de dégager des recettes supplémentaires d'un montant total de 1,4 million de francs.

L'excédent de 1,1 million de francs au chapitre des redevances de concession des diffuseurs de radio et de télévision et des rediffuseurs, qui représente un financement spécial dans le domaine des subventions, découle de l'introduction d'une comptabilisation basée sur la période. Dans le décompte couvrant l'année 2005, le dernier trimestre 2004 a donc été imputé avec les quatre trimestres 2005.

Par contre, une diminution des recettes de 1,4 million de francs a été enregistrée dans les revenus provenant des procédures pénales (prélèvements de gains suite à une violation de la loi, amendes).

Evolution financière au cours de la période 2002-2005

1. Compte financier

	2002 (millions CHF)	2003 (millions CHF)	2004 (millions CHF)	2005 (millions CHF)	Ecart par rapport à l'année précé- dente (millions CHF)	%
1.1 Dépenses et recettes de fonction						
Dépenses de fonction (y compris Comcom)						
Dépenses de personnel	35.7	37.0	38.0	38.1	0.1	0%
Biens et services, investissements	18.2	16.5	16.5	15.5	-1.0	-6%
Report de crédits sur l'année suivante	2.3	3.0	1.6	1.5	-0.1	-6%
Total	56.2	56.5	56.1	55.1	-1.0	-2%
Recettes de fonction (y compris Comcom)						
Emoluments	43.1	38.4	32.4	33.9	1.5	5%
Redevances de concession	29.3	19.9	17.4	22.0	4.6	26%
Total	72.4	58.3	49.8	55.9	6.1	12%
Taux d'autofinancement en %	128.8	103.2	88.8	101.5		

1.2 Dépenses extraordinaires

Sommet mondial sur la société de l'information	2.1	10.9	4.8	0.0	-4.8	-100%
--	-----	------	-----	-----	------	-------

1.3 Autres recettes

Revenus provenant des procédures pénales	0.6	0.6	1.9	0.5	-1.4	-74%
--	-----	-----	-----	-----	------	------

1.4 Subventions

Recettes prévues pour une affectation précise (financement spécial)						
Quote-part de la redevance diffuseurs locaux et régionaux	12.0	13.5	13.5	13.5	0.0	0%
Redevances de concession radio et télévision	4.1	4.7	4.7	5.8	1.1	23%
Total	16.1	18.2	18.2	19.3	1.1	6%
Dépenses de subvention						
Contributions aux diffuseurs locaux et régionaux (répartition des quotes-parts de la redevance)	13.9	14.5	11.0	14.5	3.5	32%
Formation des professionnels du programme et recherche dans le domaine des médias	1.9	1.9	1.9	1.9	0.0	0%
Contributions aux radiodiffuseurs internationaux	2.0	2.0	1.9	2.0	0.1	5%
Contribution MEMORIAV	1.0	1.0	1.0	1.0	0.0	0%
Contribution RSI	18.9	17.8	17.7	5.0	-12.7	-72%
Total	37.7	37.2	33.5	24.4	-9.1	-27%
Taux de financement subventions en %	42.7	48.9	54.3	79.1		

2. Résultat financier total

Résultat total	2002 (millions CHF)	2003 (millions CHF)	2004 (millions CHF)	2005 (millions CHF)	Ecart par rapport à l'année précé- dente (millions CHF)	%
Dépenses totales	96.0	104.6	94.4	79.5	-14.9	-16%
Recettes totales	89.1	77.1	69.9	75.7	5.8	8%
Besoin financier	6.9	27.5	24.5	3.8		

3. Comptabilité analytique

	2002 (millions CHF)	2003 (millions CHF)	2004 (millions CHF)	2005 (millions CHF)	Ecart par rapport à l'année précé- dente (millions CHF)	%
3.1 Total des coûts et des produits OFCOM						
Total dépenses de fonction	56.2	56.5	56.1	55.1	-1.0	-2%
+ prestations obtenues auprès de l'administration fédérale	5.5	6.5	5.9	5.3	-0.6	-10%
+ coûts calculés	3.7	4.0	3.6	3.5	-0.1	-4%
+ prélèvement dans les réserves	1.9	1.5	2.1	1.3	-0.8	-39%
./. investissements intégrés dans le compte financier	-3.5	-5.4	-2.0	-1.5	0.5	-25%
./. report de crédits	-2.3	-3.0	-1.6	-1.5	0.1	-6%
Total des coûts	61.5	60.1	64.1	62.1	-2.0	-3%
Produits (émoluments)	43.1	38.4	32.4	33.9	1.5	5%
Taux de couverture des coûts en %	70	64	51	55		

3.2 Coûts et produits par groupe de produits						
Groupe de produits Services de télécommunication						
Coûts	20.4	20.3	20.9	20.3	-0.6	-3%
Produits	16.9	13	8.5	10.0	1.5	18%
Taux de couverture des coûts en %	83	64	41	49		
Groupe de produits Radio et télévision						
Coûts	17.6	18.8	21.9	20.2	-1.7	-8%
Produits	13.6	13	12.9	12.9	0.0	0%
Taux de couverture des coûts en %	77	69	59	64		
Groupe de produits Concessions de radiocommunication et installations						
Coûts	21.7	21.0	21.3	21.6	0.3	1%
Produits	12.6	12.4	11.0	11.1	0.1	1%
Taux de couverture des coûts en %	58	59	52	51		

Collaboratrices et collaborateurs

Nombre

Au cours de l'exercice sous revue, nous avons employé 311 personnes, dont 113 femmes ce qui représente un pourcentage de 36,33%, soit une augmentation de 0,68% par rapport à l'année précédente.

Répartition linguistique

Environ 60% des collaboratrices et collaborateurs sont de langue allemande, 32% de langue française et 5% de langue italienne. 3% sont d'une autre langue comme l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le laotien, le portugais, le russe ou le thaïlandais.

Âge moyen

L'âge moyen des collaboratrices et collaborateurs est de 42,6 ans.

Apprentissages

En 2005, hormis les huit apprentis médiamaticiens, nous quatre apprentis employés de commerce francophones ont été formés. En 2006, le contingent prévu à l'OFCOM a été atteint pour la première fois, avec 14 personnes en apprentissage.

Direction

La direction de l'OFCOM regroupe les personnes suivantes: Dr. Martin Dumermuth, directeur; Peter Fischer, directeur suppléant et chef de la division Services de télécommunication; Véronique Gigon, vice-directrice et cheffe de la division Concession de radiocommunication et installations; Matthias Ramsauer, vice-directeur et chef de la division Radio et télévision; Peter Pauli, chef de la division Gestion des fréquences; Frédéric Riehl, vice-directeur service Relations internationales; Georg Caprez, chef du personnel; Andreas Sutter, chef de l'Etat-major; Dr. Roberto Rivola, chef de la communication; Christine Fuchs, cheffe des finances.

Organigramme

Directeur

Relations internationales
IR

Etat-major

Ressources et organisation
BO

Radio et télévision
RTV

Services de télécommunication
TC

Surveillance et concessions de radiocommunication
AF

Gestion des fréquences
FM

Finances
F

Surveillance RTV
ARTV

Bureau de coordination société de l'information

Accès au marché et conformité des installations de télécommunication
MK

Technologie radio
GF

Ressources humaines
P

Médias nationaux et internationaux
MNI

Droit
R

Concessions de radiocommunication
FK

Planification des fréquences
FP

Informatique et organisation
IO

Médias locaux et rediffusion
MLW

Services fixes et service universel
FG

Surveillance du marché et droit
MR

Assignment des fréquences
FZ

Logistique
L

Services mobiles et par satellite
MS

Redevances de radio et télévision
RF

Radio monitoring
RM

Numérotation et adressage
NA

Economie et statistiques
ECOSTAT

Cadres

Unité d'organisation	Nom	Téléphone +41 32 327
Direction		
Directeur	Martin Dumermuth	5501
Chef de l'État-major	Andreas Sutter	5503
Chef de la communication	Roberto Rivola	5650
Relations internationales		
Vice-directeur	Frédéric Riehl	5454
Cheffe suppléante	Anja Siebold Bucher	5595
Ressources et organisation		
Finances	Christine Fuchs	5707
Ressources humaines	Georg Caprez	5515
Informatique	Bruno Frutiger	5520
Logistique	Peter Lendenmann	5456
Radio et télévision		
Chef et vice-directeur	Matthias Ramsauer	5510
Surveillance radio et télévision	Susanne Marxer Keller	5948
	Carole Winistörfer	5449
Médias nationaux et internationaux	Peter Marti	5544
Médias locaux et rediffusion	Marcel Regnotto	5535
Services de télécommunication		
Chef et directeur suppléant	Peter Fischer	5599
Droit	Annalise Eggimann	5582
Services fixes et service universel	Armin Blum	5579
Services mobiles et par satellite	Urs von Arx	5856
Numérotation et adressage	François Maurer	5576
Economie et statistiques	René Dönni	5543
Surveillance et concessions de radiocommunication		
Cheffe et vice-directrice	Véronique Gigon	5448
Accès au marché et conformité des installations de télécommunication	Gerhard Käser	5565
Concessions de radiocommunication	Rudolf Rieder	5820
Surveillance du marché et droit	Olivier Pauchard	5430
Redevances de radio et télévision	Daniel Büttler	5445
Gestion des fréquences		
Chef	Peter Pauli	5700
Technologie radio	Daniel Vergères	5720
Planification des fréquences	Philippe Horisberger	5411
Assignation des fréquences	Konrad Vonlanthen	5583
Radio Monitoring	Silvio Rubli	5730

Contact

Vous souhaitez nous joindre ?

Alors composez le numéro +41 32 327 55 11 (centrale)

ou envoyez-nous un fax au numéro +41 32 327 55 55.

Notre adresse postale

OFCOM, Case postale, CH-2501 Bienne

Notre adresse internet

www.ofcom.admin.ch

À l'adresse internet <http://www.bakom.admin.ch/org/adresse/index.html?lang=fr>, vous trouverez un plan vous indiquant comment parvenir à notre office, à la rue de l'Avenir 44, Bienne.

Sites

L'OFCOM dispose de sites annexes dans toute la Suisse. Nous sommes ainsi en mesure d'assumer nos tâches de contrôle et d'assurer le bon fonctionnement des marchés.

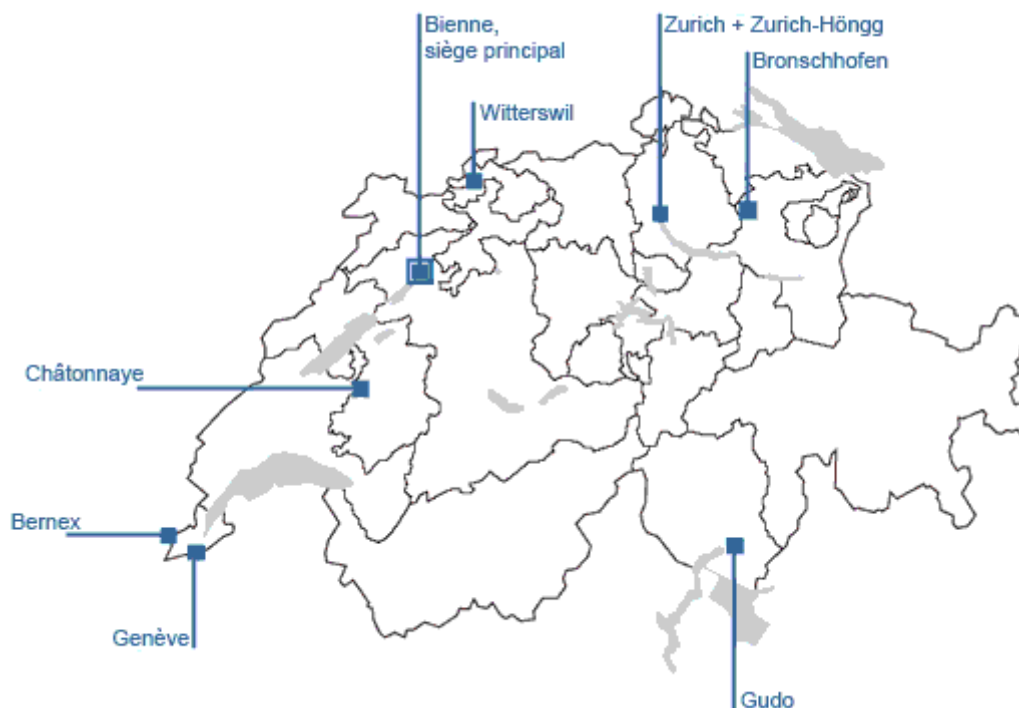


Table des matières

Editorial	3
L'année 2005 en revue	4
Chronologie des décisions importantes prises par l'OFCOM, le DETEC et la ComCom	4
Radio et télévision	6
Révision de la LRTV	6
Diffuseurs nationaux et régionaux-linguistiques	6
Du nouveau en matière de télévision	6
... et en matière de radio	6
Quotas pour la diffusion de films européens	7
Diffuseurs locaux et régionaux.....	7
Radios locales en Suisse romande et à Zurich	7
Exploitants de réseaux câblés	7
Numérisation de la radiodiffusion.....	7
Desserte de base par la SSR	7
Deuxième couverture radio terrestre numérique (T-DAB)	8
Essais avec de nouvelles technologies	8
Surveillance	8
Services de télécommunication	9
Marché des services de télécommunication	9
Accès au marché et service universel	10
Législation.....	10
Interconnexion	11
Protection des consommateurs et surveillance.....	11
Procédures contre des fournisseurs de services de télécommunication.....	11
Lutte contre les abus dans le domaine des numéros de services à valeur ajoutée.....	12
Société de l'information en Suisse	13
Collaboration internationale	14
Normalisation européenne dans le secteur des télécommunications.....	14
Collaboration avec les autorités de régulation européennes.....	14
Surveillance et concessions de Radiocommunication	15
Installations de télécommunication	15
Accès facilité au marché.....	15
Notifications	15
Systèmes de neutralisation des communications mobiles dans les prisons.....	16
Observation du marché et information.....	16
Concessions de radiocommunication	17
Examens de radiocommunication.....	17
Surveillance du marché des installations et des concessions de radiocommunication	18
Surveillance et encaissement de la redevance de réception	19
Recours contre des décisions de Billag SA	19
Non-respect de l'obligation d'annoncer la réception et de payer la redevance.....	19

Gestion des fréquences	20
Planification des fréquences	20
Au niveau national	20
Au niveau international	20
Préparation de la Conférence Régionale des Radiocommunications (CRR-06)	21
La compatibilité électromagnétique	21
La technologie radio	21
Réglementation dans le domaine des technologies à très grandes largeurs de bandes	22
Attribution des fréquences	22
Collaboration avec les administrations des pays voisins	22
OUC	22
Radio Monitoring	23
Service Affaires internationales	24
SMSI	24
Gouvernance de l'internet	24
UIT	25
CEPT	25
UNESCO	26
Conseil de l'Europe	26
TV5 Monde	26
Gestion et organisation	27
Finances	27
Dépenses	27
Recettes	28
Evolution financière au cours de la période 2002-2005	29
Collaboratrices et collaborateurs (nombre, répartition linguistique, âge moyen, apprentissages)	31
Direction	31
Organigramme	32
Cadres	33
Contact (notre adresse postale, notre adresse internet, sites)	34

